



Le Responsable Gestion Sportive
Valentin SIMON
06.71.85.69.64
cdtir85.gs@tirpaysdelaloire.fr

Aux présidents de sociétés
Au président du comité de tir de Vendée
Au responsable d'arbitrage de Vendée

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL T.A.R.

Le 20 avril 2019

25 et 50m

Saint-Hilaire De Riez

Le 21 avril 2019

Co-organisé avec la Mayenne
200m

Ancenis

CONDITIONS D' ADMISSION

- être en possession de sa licence 2018/2019 visée du médecin.
- la participation aux championnats départementaux est obligatoire pour tous les tireurs désireux de participer aux championnats régionaux et France .

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Selon le règlement de la gestion sportive 2018/2019, sur présentation de leur licence, les tireurs devront se présenter au bureau de contrôle des armes.

JURY TECHNIQUE, JURY DE CLASSEMENT ET JURY D'APPEL

- Il est composé du responsable arbitrage ainsi que des responsables des arbitres de pas de tir.

INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT REGIONAL

- Les tireurs s' inscrivent le jour des championnats départementaux sous la responsabilité du comité départemental qui s'assure du concours d' au moins un juge arbitre national de son département ou d' un département voisin s' il n'en possède pas. (article 1.2 5 2 règles générales G.S) .
- Les inscriptions doivent parvenir au responsable régional G.S dès le lendemain de la compétition,
- Le paiement au plus tard le vendredi qui suit la compétition.
- Le non paiement entrainera l'annulation de tout autre engagement à un Régional.

ENGAGEMENTS

- la discipline : 9,00€

RESERVATION DES REPAS

tel stand St-Hilaire de Riez : 06 95 49 19 81

le responsable Gestion Sportive
Valentin SIMON

date limite d'inscription : 24 mars 2019

N° discipline	CATEGORIE	Surclassement	DISCIPLINES
810	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Fusil à répétition manuelle
812	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Fusil Arme modifié
815	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Fusil semi auto gros calibre
816	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Fusil semi auto petit calibre 222 223
820	S1	CF, CG, JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Carabine militaire 22 LR
830	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Pistolet / Révolver
831	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Pistolet Vitesse Militaire
832	S1	JF, JG, D1, S1, D2, S2, D3, S3	Armes de poings Authentiques

Pour les disciplines 815 et 816 le tireur doit choisir une seule de ces disciplines

Pour les Cadets uniquement 820 Carabine 22 LR

L'épreuve 821 (Car 22LR semi-auto) sera OPEN aux Régionaux

Les épreuves 813 et 822 seront OPEN aux Championnats de France

Samedi à Saint-Hilaire de Riez				Dimanche à ANCENIS APA		
	831	830 - 832	820		810 + 812 + 815 + 816	
	PIST Vit. Réglementaire	Pistolet -revolver	Carabine 22LR		Fusil à 200m	
08h00				08h00		08h00
8h30				8h30		8h30
09h00		Série 21 5 postes		09h00		09h00
9h30				9h30		9h30
10h00				10h00	Série 201 8 postes	10h00
10h30		Série 22 5 postes		10h30		10h30
11h00				11h00	Série 202 8 postes	11h00
11h30	Série 23 10 postes			11h30		11h30
12h00				12h00		12h00
12h30				12h30		12h30
13h00				13h00		13h00
13h30				13h30		13h30
14h00		Série 24 5 postes		14h00	Série 203 8 postes	14h00
14h30				14h30		14h30
15h00			Série 51 10 postes	15h00	Série 204 8 postes	15h00
15h30				15h30		15h30
16h00				16h00		16h00
16h30				16h30		16h30
17h00				17h00		17h00
17h30				17h30		17h30